

Communiqué de presse du 8 mai 2013

Révision de la Loi sur l'alcool : pas de prix minimum sur les boissons alcooliques

L'Association Suisse du Commerce des Vins appelle la commission de l'économie et des redevances du Conseil national à refuser, lors de sa séance du 13 mai 2013, un prix de vente minimum sur les boissons alcooliques.

La Suisse n'est pas confrontée à une situation d'urgence en matière de politique de consommation de l'alcool.

La consommation d'alcool en Suisse est en baisse depuis des années. Selon la Régie fédérale des alcools la consommation totale d'alcool pur par habitant a reculé de 16% (passant de 10.1 à 8.5 litres) entre 1992 et 2011. Dans le même temps, la **consommation de vin a baissé de 20%** et, entre 2011 et 2012, cette consommation a encore baissé de 2%.

Néanmoins, le Conseil des États a décidé en mars 2013, d'introduire un prix minimum pour les boissons alcooliques. Ceci afin de limiter la consommation excessive et ponctuelle d'une minorité de la population et de protéger la production indigène des produits importés bon marché alors qu'une telle mesure n'atteindrait ni l'un ni l'autre de ces buts.

Les prix minimums favoriseraient le tourisme d'achat déjà important et augmenteraient massivement les marges sur les ventes de produits d'entrée de gamme. Les producteurs suisses qui, aujourd'hui déjà, souffrent des coûts de productions élevés verraient leurs produits encore plus concurrencés.

L'application d'un prix minimum entraînerait un repli massif du marché. La production nationale serait touchée et la **pérennité d'entreprises et d'emplois en Suisse serait menacée.**

L'ASCV est d'avis qu'il est irresponsable de punir la collectivité pour la consommation déraisonnable d'une minorité au risque de menacer la pérennité de certaines entreprises.

Par contre, des mesures doivent être prises qui engagent directement la responsabilité des personnes ou de leurs représentants légaux pour répondre des coûts directs et indirects liés à leur consommation excessive d'alcool.

Pour vos questions :

Bruno Bonfanti, président Association Suisse du Commerce des Vins : Tél. 079 244 57 74

Association Suisse du Commerce des Vins – l'organisation de la branche du commerce des vins. Nos 200 sociétés membres de l'ASCV (producteurs suisses, commerçants, importateurs et grossistes) commercialisent environ 80% du vin vendu en Suisse.